

DEPÔTS DES DÉCHETS AMIANTÉS



Pour proposer une solution de traitement à un maximum de déchets et garantir la sécurité de tous, Lorient Agglomération accompagne ses habitants dans la gestion de leurs déchets amiantés. Les frais de dépôt et de traitement pour les particuliers sont pris en charge dans la limite de 250 kg/an/foyer grâce au marché signé avec l'Agence des Recycleurs Bretons à Caudan.



Le dépôt de déchets amiantés reste **interdit** dans toutes les déchèteries du territoire.

Retrouvez au verso **les conditions**
et modalités d'accès à ce service →

Conditions d'accès au service & déchets acceptés

- ✓ Etre un **particulier** ;
- ✓ Résider dans l'une des **25 communes membres de Lorient Agglomération** ;
- ✓ Respecter la **quantité maximale autorisée de 250 kg par an et par foyer** (tout apport supérieur fera l'objet d'une facturation à hauteur de 8,52 € par tranche de 20 kg). Paiement par carte bancaire uniquement.
- ✓ **Déchets acceptés** : amiante liée intégrée à des matériaux de construction et dont l'intégrité est conservée (plaques de fibrociment intactes ; tuyaux ; ardoises...).
- ➔ **Déchets refusés** : amiante libre (débris, poussières,...) ; déchets mal conditionnés ; déchets en mélange ou en vrac ; conditionnements non identifiés avec le logo : 

Procédure de demande



- 1 Rendez-vous sur la page internet : **demarches.lorient-agglo.bzh** ou **scannez le QR code ci-dessus**. Une inscription préalable est obligatoire pour bénéficier de ce service.
- 2 Une fois connecté, cliquez sur la rubrique « **Dépôt d'amiante** » et complétez le formulaire de demande en prenant le soin de renseigner toutes les informations obligatoires.
- 3 Une réponse vous sera adressée sous un **délai de 15 jours** maximum. En cas de validation de votre demande, vous recevrez un mail récapitulatif rappelant **le type et le poids du dépôt que vous souhaitez réaliser**.
- 4 Présentez-vous à l'agence des **Recycleurs Bretons à Caudan** (780 rue de Maneguen), muni de votre **mail récapitulatif** et d'une **pièce d'identité**, afin de récupérer les sacs homologués (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30, 16h30 le vendredi).
- 5 Après conditionnement des déchets amiantés dans des **sacs homologués et fermés**, présentez-vous à l'agence avec votre **mail récapitulatif et une pièce d'identité**. Le déchargement s'effectue uniquement **depuis un coffre ou une remorque**. Il doit être effectué **par les usagers pour les véhicules légers** et est assuré par les opérateurs pour les fourgons et les remorques.

Plus d'informations :

0 800 100 601 (appel gratuit)
numerovert@agglo-lorient.fr

